

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONTACT

du 8 mai 2012

Présents

Mesdames : Addae (VWV), Aussens (ADDE), Blommaert (Ciré), Bonamini (VWV), Crauwels (VVSG), Goris (CECLR), Kerstenne (Croix-Rouge), Machiels (Fedasil), Maes (CBAR), Scheerlinck (SESO), Schockaert (UNHCR), Verbruggen (Foyer), Yacine (Médecins du Monde)

Messieurs : Beys (Caritas), Claus (OE), D'Hoore (Kruispunt M-i), Van den Bulck (CGRA), Vanderstraeten (Rode Kruis), Wissing (CBAR)

Ouverture de la réunion

1. Madame van der Haert ouvre la réunion à 9h45.

Approbation du compte-rendu de la réunion de contact du 10 avril 2012

2. Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Communications de l'Office des étrangers (monsieur Claus)

3. En **avril 2012**, il y a eu au total 1.656 demandes d'asile, dont 1.677 demandes sur le territoire, 40 en centres fermés et 31 à la frontière. La moyenne sur le territoire était de 83,42 demandes d'asile par jour ouvré (20 jours ouvrés en avril) ce qui, par rapport à mars 2012, représente une baisse de 114 demandes en chiffres absolus et une baisse de 11,28 par jour ouvré, et par rapport à avril 2011, une baisse de 277 demandes.
4. Les dix principaux pays d'origine étaient en avril 2012 : l'Afghanistan (226), la Guinée (137), la Russie (125), la RDC (99), le Pakistan (71), l'Irak (59), le Kosovo (59), la Serbie (58), la Macédoine (52) et l'Albanie (46). En centres fermés, les demandes d'asile émanaient principalement de personnes originaires de Turquie (6), du Maroc (5), d'Irak (3) et du Pakistan (3). A la frontière, il s'agissait surtout de personnes originaires de la RDC (8), du Cameroun (3), d'Irak (3) et de Syrie (3).
5. En avril 2012, l'OE a clôturé 1.574 dossiers d'asile. Au total 1.488 décisions ont été prises : 1.083 demandes d'asile ont été transférées au CGRA, 269 demandes d'asile multiples n'ont pas été

prises en considération (13 quater) et 136 demandes ont reçu une décision de refus en vertu du Règlement Dublin II (26 quater). En outre, 86 demandes d'asile ont été déclarées sans objet. Quant aux centres fermés, l'OE a clôturé 33 dossiers d'asile : 22 dossiers ont été transférés au CGRA, 6 n'ont pas été pris en considération (13 quater) et 5 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin II. Et enfin, l'OE a clôturé 29 dossiers de demandeurs d'asile à la frontière : 15 dossiers ont été transférés au CGRA, 7 n'ont pas été pris en considération (13quater), 7 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin II (25quater) et aucun dossier n'a été déclaré sans objet.

6. En avril 2012, il y a eu 474 demandes d'asile multiples, une augmentation de 15 demandes par rapport au mois précédent. 407 étaient une 2^e demande, 38 étaient une 3^e demande et 29 une 4^e demande ou plus. Ces demandes multiples émanaient surtout de demandeurs d'asile venant de Russie (65), de Serbie (30), du Kosovo (29) et d'Arménie (14).
7. En avril 2012, personne n'a été enfermée en vertu de l'article 74/6 §1bis (annexe 39bis – en attendant le traitement de la demande d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 86 personnes ont été enfermées, dont 3 personnes en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39 ter – en attendant la décision quant à l'Etat membre responsable de la demande) et 65 personnes en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après avoir constaté que la Belgique n'était pas responsable et en attendant l'exécution). Les principaux états-membres responsables du traitement de ces demandes d'asile étaient : l'Italie (14), les Pays-Bas (7), la France (7), la Pologne (4) et le Royaume Uni (3). Deux familles sans enfants ont été enfermées. Un couple avec 1 enfant a été placé en maison de retour.
8. Il y a eu 259 'Eurodac-hits' en avril 2012 – 22 de moins qu'en mars 2012. Les principaux Etats membres de l'UE pour lequel un hit a été trouvé, étaient : la Grèce (31), les Pays-Bas (31), l'Espagne (26), la Pologne (25), le Royaume Uni (18), la Suède (14) et la France (14).
9. En avril 2012, l'OE a enregistré 110 MENA suite à une demande d'asile introduite sur le territoire. Il y avait 98 garçons et 12 filles. Trois MENA avaient entre 0 et 13 ans, 48 entre 14 et 15 ans et 59 entre 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (56), la Guinée (23), la RDC (6), l'Angola (3), le Mali (3) et le Pakistan (3).
10. Madame Addae attire l'attention sur la baisse du nombre de demandes d'asile par rapport au nombre très élevé de demandes d'asile multiples. Monsieur Claus et monsieur Van den Bulck confirment le phénomène. Ce dernier fait d'ailleurs remarquer que 60% des demandes des Kosovars, 50% des demandes des Serbes et 42% des demandes des Macédoniens sont des demandes multiples. Il en va de même pour la Russie dont 50% des demandes d'asile sont des demandes multiples, le plus souvent de personnes originaires du Caucase. Le flux entrant des demandes d'asile de « nouveaux arrivants » sur le territoire a donc bel et bien baissé.

11. Madame Crauwels revient sur la question de la dernière réunion de contact concernant la notification de l'annexe 13 quinquies puisque monsieur Geysen allait s'informer à ce sujet. Monsieur Claus confirme la modification de la loi intervenue en janvier 2012 et explique que maintenant une annexe 13 quinquies pourra être délivrée deux fois : une première fois après la décision du CGRA et une deuxième fois après l'arrêt du CCE. Quelqu'un demande quel est le délai du deuxième ordre de quitter le territoire ? Monsieur Claus répond que des négociations sont en cours à ce sujet, mais qu'il se situerait entre 7 et 30 jours. Madame Crauwels fait remarquer que ceci avait été supprimé par le passé en raison des nombreux problèmes que cela avait causé. Elle demande également comment l'OQT est notifié. Monsieur Claus confirme que la notification est adressée directement au domicile élu et non par l'intermédiaire de la commune.
12. Monsieur Beys fait remarquer que dans le cadre du projet SEFOR les communes envoient déjà des lettres après notification d'un OQT suite à la décision du CGRA. En outre, il y a des communes qui prient certaines personnes qui ne sont pas en possession de documents d'identité, d'aller se présenter à l'OE (Printrak) afin d'y faire prendre leurs empreintes digitales pour déterminer leur identité. Monsieur Claus confirme que c'est bien l'objectif que, dans le cadre SEFOR, les communes passent à l'action dès la décision du CGRA. Il trouve toutefois étrange cette demande un peu trop hâtive d'empreintes digitales alors que la plupart du temps l'OE les a déjà.
13. Madame Crauwels demande si le projet de retour SEFOR concerne également les centres d'accueil. Monsieur Claus répond par la négative et précise que les centres d'accueil ne sont pas concernés par le projet SEFOR, mais bien, par exemple, les ILA. Madame Kerstenne fait toutefois remarquer que certains personnes résident dans des centres Croix-Rouge reçoivent des lettres par l'intermédiaire de la commune. Monsieur Claus précise que ce n'est pas le but. Madame Machiels fait savoir que justement Fedasil vient de préciser aux communes que le projet SEFOR ne concerne pas les centres d'accueil. Madame Crauwels demande si l'OE pourrait dissiper aussi la confusion qui existe aussi entre les projets retour de Fedasil et de SEFOR. Monsieur Claus répond que l'OE va voir ce qu'il peut faire.
14. Madame Maes revient sur la question concernant la situation d'une famille syrienne qui aurait été renvoyée via la Turquie, ce qui ne concorde pas avec l'information de l'OE qui précise qu'il n'y a pas de retour vers la Syrie. Monsieur Claus répond qu'il va l'examiner et donner sa réponse par e-mail.

Communications du CGRA (monsieur Van den Bulck)

15. Le Commissaire général annonce qu'en avril 2012, le CGRA a pris 1.594 décisions, dont 247 reconnaissances du statut de réfugié, 86 attributions de la protection subsidiaire et 5 exclusions.

16. Les principaux pays d'origine des personnes ayant bénéficié d'une décision de reconnaissance étaient : l'Afghanistan (42), la Chine (31 – principalement le Tibet), l'Irak (30), la Guinée (22) et l'Iran (10). En ce qui concerne les attributions de la protection subsidiaire, on note l'Afghanistan (77), la Somalie (3) et l'Irak (3).
17. Plus de chiffres seront bientôt disponibles sur le site Internet du CGRA.
18. Monsieur Van den Bulck fait savoir que la préparation du traitement des dossiers de personnes originaires des pays considérés comme pays d'origine sûrs, d'après la liste actuellement à l'examen au Conseil des ministres, est clôturée. Il explique que la motivation des décisions prises dans ces dossiers sera plus courte, mais que par contre l'appréciation de la crainte fondée de persécution et du risque réel restera pareille. Une protection sera toujours attribuée aux mêmes profils.
19. Actuellement, la CGRA donne priorité absolue à son activité principale : le traitement des dossiers. L'engagement de traiter 1.850 dossiers par mois est ambitieux et tout est mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Toutes les missions complémentaires, telles que la communication, les affaires internationales, etc., sont de ce fait réduites.
20. La semaine prochaine sonne le départ du travail des "consultants". Le Conseil des ministres a finalement opté pour le cabinet d'audit Deloitte pour faire l'audit des trois instances d'asile.
21. Le CGRA organise les 5 et 7 juin prochains, une journée d'étude sur la procédure d'asile pour respectivement les tuteurs francophones et néerlandophones.
22. Madame Addae demande si pour lesdits pays sûrs le CGRA compte créer une cellule géographique séparée. Monsieur Van den Bulck répond que non. A part l'Inde, ce sont tous des pays des Balkans. Ces pays sont actuellement traités par deux cellules, mais suite à la diminution du nombre de dossiers d'asile en provenance des pays des Balkans, ils ne seront bientôt plus traités que par une seule cellule.
23. Madame Addae a entendu que le CGRA avait repris le traitement des dossiers syriens et demande si le Commissaire général peut en dire un peu plus à ce sujet. Monsieur Van den Bulck répond que dans une certaine mesure le principe LIFO sera appliqué, avec une priorité aux demandes de profils clairs et les hauts profils. Cela ne concerne qu'un nombre limité de demandes. De toute manière, la charge de travail impose des choix.
24. Madame Maes aimerait connaître l'appréciation de monsieur Van den Bulck quant à la suppression de certains pays du projet actuel de « liste des pays sûrs », et en particulier de l'Inde. Monsieur Van den Bulck répond ne pas avoir de vue sur le travail du gouvernement, mais qu'à

son sens, si un pays devait encore être supprimé de la liste, cela serait le Kosovo et ce, dans la suite logique d'un arrêt du Conseil d'état français.

25. Madame Blommaert demande s'il y a moyen de récupérer au CGRA un document original avant la fin de la procédure d'asile. Il s'agit en l'occurrence de l'original d'un diplôme dont l'intéressé a besoin pour introduire sa demande d'équivalence dans un certain délai. Cette possibilité est prévue dans l'AR Procédure. Monsieur Van den Buclck répond devoir vérifier ce cas, mais qu'à priori il ne devrait pas y avoir de problème puisqu'il s'agit d'un document qui semble ne pas être crucial à l'appréciation du fond de la demande d'asile.
26. Monsieur Beys fait remarquer que les avocats pro-deo ont annoncé une grève qui pourrait avoir de graves conséquences sur l'aide juridique des demandeurs d'asile au CGRA : non seulement ils ne seront plus assistés par leur avocat, mais le délai d'appel risque d'être dépassé alors que l'avocat refuse d'introduire un recours et que le demandeur d'asile ne peut rien entreprendre. Monsieur Van den Bulck précise que cela relève de la responsabilité des avocats et que dans ce cas, il ne peut faire ajourner ni la prise de décision ni l'audience. Ce n'est pas un cas de force majeure. La décision est notifiée, en conformité à la loi, à l'adresse du domicile élu. En cas de domicile au cabinet de l'avocat, cela pourrait en effet créer des problèmes. On pourrait éventuellement conseiller aux demandeurs d'asile domiciliés chez leur avocat, de faire une demande de changement d'adresse. Monsieur Beys fait remarquer que les demandeurs d'asile ne sont pas à même ou capables d'introduire eux-mêmes un recours auprès du CCE. Monsieur Van den Bulck répète qu'il est légalement obligé de notifier les décisions et qu'il lui est impossible de différer le travail du CGRA.
27. Monsieur Wissing aimerait savoir si l'audit de Deloitte se focalisera uniquement sur l'efficacité ou également sur la qualité des décisions et sur les éléments spécifiques à l'asile comme l'évaluation du besoin de protection et de la crédibilité. Monsieur Van den Bulck précise que qualité va de pair avec efficacité. Le CGRA a d'abord déjà dû établir lui-même une évaluation de sa procédure et de tous les aspects spécifiques à l'asile qui y sont liés, sous forme d'un rapport circonstancié – dont la rédaction équivaut à la charge de travail de trois à quatre membres du personnel à temps plein. Cette même évaluation de la procédure sera refaite par les consultants en tenant compte de tous les éléments spécifiques de la procédure. Aussi bien la situation AS IS que la TO BE sera examinée. Il y aura également un '*benchmarking*' (une analyse comparative) avec certains autres pays, bien qu'il ne soit pas clair comment cela va se faire.

Communications du HCR (madame Schockaert)

28. Depuis la dernière réunion de contact, le HCR a sorti quelques nouvelles publications :

- *UNHCR Position on Returns to Mali*, 7 mai 2012¹

- *Hungary as a country of asylum. Observations on the situation of asylum-seekers and refugees in Hungary*, 24 avril 2012²

29. Madame Schockaert signale aussi que début mai s'est tenue à Genève, une conférence visant à trouver des solutions structurelles à la situation persistante des réfugiés afghans.³

Communications de Fedasil (madame Machiels)

30. Madame Machiels indique qu'en date du 30 avril 2012, le taux d'occupation s'élevait à 93,7 %, donc en-dessous du taux de saturation. La bonne nouvelle est donc que la crise de l'accueil est provisoirement passée. Il n'est pas prévu à court terme de devoir refuser de nouveau l'accueil à des demandeurs d'asile. En chiffres absolus, le nombre de personnes en centres d'accueil est cependant en hausse, mais la capacité de l'accueil s'est sensiblement élargie et le nombre de partants est également en hausse. Les personnes restent moins longtemps dans les centres d'accueil.

31. La tendance qui persiste, est l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile déboutés présents dans l'accueil. Ceci est probablement dû au nombre accru de décisions prises. En outre, le pourcentage de personnes accueillies en vertu d'un 9ter continue de baisser. En ce qui concerne la nationalité des arrivants, les chiffres correspondent à ceux de l'OE, à l'exception de l'Albanie qui, au niveau de l'accueil, occupe la quatrième place, ce qui est probablement dû au plus grand nombre de couples ou de familles avec enfants.

32. Actuellement, 1.345 mineurs étrangers non-accompagnés sont accueillis dans le réseau qui n'a qu'une capacité de places appropriées pour 1.189 jeunes sans accompagnement (parental). Il y a encore et toujours 176 MENA dans les hôtels, une petite diminution par rapport au mois précédent, mais cela reste cependant problématique. Le transfert de jeunes effectivement mineurs est pénible et lent en raison du manque de places d'accueil spécifiques. La répartition par nationalité est similaire à celle communiquée par l'OE. Surtout des Afghans qui, en dépit du fait que leur procédure d'asile soit en Néerlandais, sont cependant également transférés vers des centres francophones afin de prévenir la trop grande concentration d'une même nationalité et afin que cela reste un tant soit peu gérable.

33. Madame Machiels dit que l'application de la liste des pays d'origine sûrs serait peut-être le scénario qui va influencer le nombre de départs des centres d'accueil.

¹ <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fa6c5262.html>

² <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4f9167db2.html>

³ <http://www.unhcr.org/pages/4f9016576.html>

34. On attend en ce moment encore deux instructions : l'une sur la fin de l'accueil et l'autre sur le trajet retour. L'objectif est que ceci soit fait ensemble pour la mi-mai.
35. Les mesures prises dans le cadre du contrôle budgétaire du gouvernement – le subsidie réduit des ILA pour les places inoccupées et pour les places occupées par les enfants d'une famille – sont partiellement entrées en vigueur : depuis le 1^{er} mai, l'intervention n'est plus que de 40% pour une place inoccupée, au lieu des 60% au préalable. Le nouveau tarif enfant entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet.

Communications du CBAR

36. Madame Maes fait savoir que le CBAR cherche actuellement un nouveau coordinateur de travail juridique et politique, qui travaillera sur les projets 'analyse' et 'détention' et dont les tâches auront principalement trait à la préparation du travail politique et au travail juridique en soutien aux projets. Cette nouvelle fonction est ouverte aux juristes ou aux non-juristes qui ont une connaissance juridique équivalente par expérience.
37. De plus, madame Maes fait savoir que le CBAR organise le 8 juin une matinée d'étude suite à la finalisation d'une analyse sur trois ans "Analyse thématique du respect des demandeurs d'asile en Belgique en lien avec l'acquis communautaire". La matinée d'étude portera sur la jurisprudence du CCE concernant trois sujets : les demandes multiples, les COI et la prise en compte des nouveaux éléments présentés au CCE. Nous examinerons si cette jurisprudence est en ligne avec le droit européen. La matinée sera présidée par le Professeur Vanheule. Plus d'information sur le site du CBAR : <http://www.cbar-bchv.be/nl-nl/onzeprojecten/juridischdienst/studievoormiddag.aspx>

Les prochaines réunions de contacts auront lieu les
12 juin 2012, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2012
Au siège de Fedasil, rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles